

Bonjour Cher(e) Adhérent(e)

Notre établissement doit se conformer aux mesures gouvernementales portant sur l'application des mesures sanitaires et en particulier au PASS SANITAIRE **étendu**.

Ainsi nous sommes amenés à vous demander de nous faire parvenir par mail ou dans la boîte aux lettres de la salle et sans délai votre **Pass sanitaire** :

### **Extrait des textes officiels**

Le pass sanitaire comprend trois types de preuves (commentaire : une seule suffit):

- soit un certificat de vaccination,
- soit un certificat de test négatif de moins de 72 heures,
- soit un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement.

Chacun de ces certificats est encodé et signé sous une forme de QR Code,

Si vous n'êtes plus en possession de votre certificat de vaccination, vous pouvez :

-Soit le retrouver sur votre compte AMELI de la Sécurité Sociale : <https://attestation-vaccin.ameli.fr>.

-Soit passer dans votre pharmacie, le pharmacien pourra retrouver votre attestation.

**Si vous n'êtes pas vacciné(e)** il vous appartiendra de nous fournir régulièrement par mail vos tests négatifs de moins de 72 heures sinon nous ne serons pas autorisés à vous permettre d'entrer dans la salle de l A.C.O.

Dans le cadre de ces dispositions, nous devons rappeler certains points du règlement intérieur et du protocole sanitaire :

\*L'adhérent doit appliquer dans sa totalité le protocole sanitaire

\*L'adhérent possède un badge personnel remis lors de son adhésion il se porte garant de sa bonne utilisation (interdiction de le prêter à une autre personne prévenir rapidement l A.C. O en cas de perte)

\*L'adhérent ne peut faire entrer dans la salle une personne qui n'est pas adhérente.

\*L'adhérent doit obligatoirement badger à l'entrée de la salle en entrant ET en quittant la salle. (En raison de l'absence d'une présence physique d'un membre du bureau nous devons connaître l'heure d'entrée et de sortie ),

Grand merci pour votre compréhension et surtout pour votre aide !

**Merci d'accuser réception de ce message**

Le président Joël BROUSSE